

# Compte rendu de Conseil municipal du 10 novembre 2016

Membres en exercice : 19

Présents : 16

Excusés : SECHERESSE Dolorès (pouvoir M. GACIOCH).

Absents : AUBINEAU-DUBOIS Audrey, BROUCHET Kévin.

Secrétaire de séance : M. Jean BOULAIS assisté de Mme Monique CUILLER.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de séance du 13 octobre 2016.

## **DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER**

La commune renonce à son droit de préemption pour les opérations suivantes :

ADRESSE DU BIEN/ SECTION CADASTRALE	NATURE	SURFACE
56, rue des écoles Sect. 097AB 17	Bâti	195 m <sup>2</sup>
421, rue Charles Tillé Sect. AC 11	Bâti	1 175 m <sup>2</sup>

## **AUTORISATION D'ESTER EN DEFENSE**

Afin de faire valoir les intérêts de la collectivité dans le cadre d'un recours contentieux engagé par un agent auprès du Tribunal administratif de Poitiers, le conseil municipal autorise, à l'unanimité, le maire à recourir aux services d'un avocat et à agir en défense des intérêts de la commune.

## **LOTISSEMENT DES ECOLES : LABELLISATION « PRET A TAUX 0% CAN »**

Le maire rappelle au conseil municipal que le dispositif de soutien à la production de logements mis en œuvre par la Communauté d'agglomération du niortais, et destiné à faciliter l'accès à la propriété, intègre notamment un prêt à taux 0%

Le lotissement communal des écoles répondant aux critères d'éligibilité fixés par la CAN, le conseil municipal décide à l'unanimité de solliciter la labellisation du lotissement communal des écoles et d'autoriser le maire à signer la convention tripartite correspondante (CAN, ADIL, Commune).

## **AMENAGEMENT RUE PIOT : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX**

Faisant suite à l'appel d'offres publié le 14 octobre dernier pour le marché de travaux d'aménagement de la rue Piot, et après avoir analysé les 7 offres reçues, le conseil municipal, sur proposition de la commission d'appel d'offres, décide à l'unanimité de retenir l'entreprise ROCHE TP pour un montant de 76 701,50 € HT.

## **CONCESSIONS CIMETIERES : TARIFICATION**

Vu la nécessité de mettre le règlement des cimetières en conformité avec la réglementation en vigueur, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver la mise à jour du règlement des cimetières et de fixer les nouveaux tarifs comme suit :

CONCESSIONS	CIMETIERES	CAVURNES
Trentenaire	50 € / m <sup>2</sup>	300 €
Cinquantenaire	75 € / m <sup>2</sup>	400 €

## **SMAEP 4B : RAPPORT ANNUEL 2015 DU SERVICE DE PRODUCTION**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le rapport 2015 du SMAEP 4B concernant l'activité et la gestion de son service de production d'eau potable, après avoir pris connaissance des différents indicateurs techniques et financiers contenus dans ce document.

## **SICTOM DE LOUBEAU : CONVENTION DE BALAYAGE**

Afin de formaliser la prestation de balayage des voies communales, le conseil municipal approuve la convention de service avec le SICTOM de Loubeau, dans l'attente d'une intégration de ce service à la CAN.

## **VENTE DES IMMEUBLES COMMUNAUX**

Le conseil municipal précise les conditions financières de vente des immeubles communaux situés rue Charles Tillé et 116, place de l'Hôtel de Ville.

## **COMPLEXE SPORTIF : FINANCEMENT FEADER**

Le maire informe le conseil de l'avancement d'instruction du dossier FEADER déposé auprès de la DDT de Niort et de la Nouvelle-Aquitaine dans le cadre du financement du complexe sportif. Le dossier étant réputé complet depuis novembre 2015, une décision de la Région devrait intervenir au premier trimestre 2017.

## **COMMISSION ANIMATION**

Sur proposition des membres de la commission animation, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De reconduire l'arbre de Noël des enfants du personnel communal et des conseillères municipales impliquées dans ce mandat, le samedi après-midi, avant les vœux de la municipalité,
- De retenir la date du 7 janvier 2017 pour organiser les vœux du maire et de la municipalité,
- De fixer au dimanche 8 janvier 2017 le repas des anciens,
- D'organiser la chasse aux œufs le samedi 15 avril 2017 et la fête de la musique le samedi 17 juin 2017,
- D'accueillir un concert des Eurochestreries entre le 7 et le 13 juillet 2017,
- D'examiner la possibilité d'accueillir une prestation du « Très grand conseil mondial des clowns » à l'occasion de la fête de la musique.

## **DECISIONS MODIFICATIVES**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité un virement de crédits de 200 € en section d'investissement pour compléter le financement des frais de publicité afférents aux marchés publics.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Club de l'amitié : le repas de fin d'année de l'association se déroulera vendredi 18 novembre 2016. Les élus sont invités à l'apéritif et peuvent s'inscrire au repas.

SPANC : une réunion publique d'information sur la campagne de mise aux normes des installations d'assainissement individuel existantes est programmée par la CAN pour le mois de janvier prochain, salle du Dr Jean Richard.

Séance levée à 23h15